

caractère impératif de l'application du droit pénal et de notre constitution pour le bon fonctionnement des institutions, ainsi que pour la protection des citoyens et, en l'occurrence, des travailleurs.

Si je devais constater qu'aucune mesure concrète n'a été prise pour appliquer le droit en ces matières ce jour, tout en précisant que le dernier document ajouté dans le dossier remonte à la date du 14 décembre 2018, je considérerai l'état négligeant et défaillant à la fois dans ses devoirs d'employeur et dans l'exercice de ses fonctions régaliennes.

Je me permet de vous rappeler une nouvelle fois le caractère urgent de ma demande de réponses, à la fois pour mettre un terme effectif à cette situation de harcèlement qui pose un problème de sécurité de la personne, et pour avancer sur des projets que je considère important et légitimes.

Au delà des message transmis séparément, l'intégralité, à jour, de la partie publique du dossier se trouve à l'URL suivante :

<https://malgouyres.org/my-problems/>

Dans l'attente d'une réponse rapide, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, l'expression de ma considération respectueuse.

Rémy Malgouyres

Professeur à l'Université Clermont Auvergne

----- Message transféré -----

Sujet : Questions relative à invocation de l'article 40

Date : Mon, 17 Sep 2018 11:57:08 +0200

De : Rémy Malgouyres <remy.malgouyres@uca.fr>

Pour : yael.braun-pivet@assemblee-nationale.fr, philippe.gosselin@assemblee-nationale.fr, stephane.mazars@assemblee-nationale.fr, didier.paris@assemblee-nationale.fr, laurence.vichnievsky@assemblee-nationale.fr, xavier.breton@assemblee-nationale.fr, pierre.morel-a-lhuissier@assemblee-nationale.fr, jean.terlier@assemblee-nationale.fr, helene.zannier@assemblee-nationale.fr

Madame la Députée,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Je reste à ce jour sans réponse à mes questions et courriers adressés à différentes autorités de l'État et de ma hiérarchie, qui datent de plusieurs mois, et dont vous trouverez les principaux éléments dans les documents téléchargeables à l'URL suivante :

<https://malgouyres.org/my-problems/>

Ayant besoin de manière urgente, pour travailler sur des projets que je considère comme importants et légitimes, d'une clarification de ma situation, ou à défaut d'un dialogue direct avec un représentant de l'État compétent, je me permets de vous demander si vous avez connaissance que l'article 40 de notre constitution ait été invoqué en relation avec ces question pour donner avis au Procureur de la République.